



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

26 septembre 2016

Transport de chlore par rail

(IVS). – L'Etat du Valais a pris connaissance de la déclaration commune signée par les Offices fédéraux des transports (OFT) et de l'environnement (OFEV), les CFF et les milieux industriels au sujet des mesures à prendre pour réduire les risques liés au transport de chlore par rail. Il salue le fait qu'un accord ait été trouvé entre les parties pour acheminer le chlore vers les sites industriels valaisans, tout en veillant à optimiser les normes de sécurité de ces transports. Il rappelle que l'approvisionnement en chlore est essentiel pour l'économie valaisanne et que de nombreux emplois en dépendent.

La déclaration commune élaborée d'entente entre la Confédération, les CFF et l'industrie prévoit un premier train de mesures d'ici la fin 2018 pour améliorer de manière significative la sécurité en lien avec le transport de chlore. Sont notamment prévues la recherche de lieux d'approvisionnement plus proches, l'utilisation de wagons de plus en plus sûrs, la suppression d'éventuels obstacles ainsi que l'optimisation des volumes transportés et de la vitesse des trains. La déclaration prévoit ensuite, dès 2019, la poursuite de la recherche de solutions permettant de tendre vers le plus haut niveau de sécurité possible.

Le canton du Valais est particulièrement concerné par cette problématique. L'industrie chimique, qui représente 13.3% du PIB valaisan, est en effet dépendante d'un approvisionnement en chlore pour la réalisation de ses activités de production. Près de 3'000 places de travail sont liées à la mise à disposition de chlore sur les sites de Monthey et de Viège, auxquelles s'ajoute environ un millier de postes indirectement concernés, par exemple auprès de sous-traitants.

L'Etat du Valais soutient donc la solution trouvée qui vise à favoriser à la fois la sécurité des personnes et la protection de l'environnement tout en prenant en compte les intérêts économiques et les emplois des industries chimiques concernées. Il se félicite également que pour la période allant jusqu'à 2025, il soit prévu de continuer les discussions dans le but de réduire encore davantage les risques.

Personne de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, présidente du Conseil d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 90

